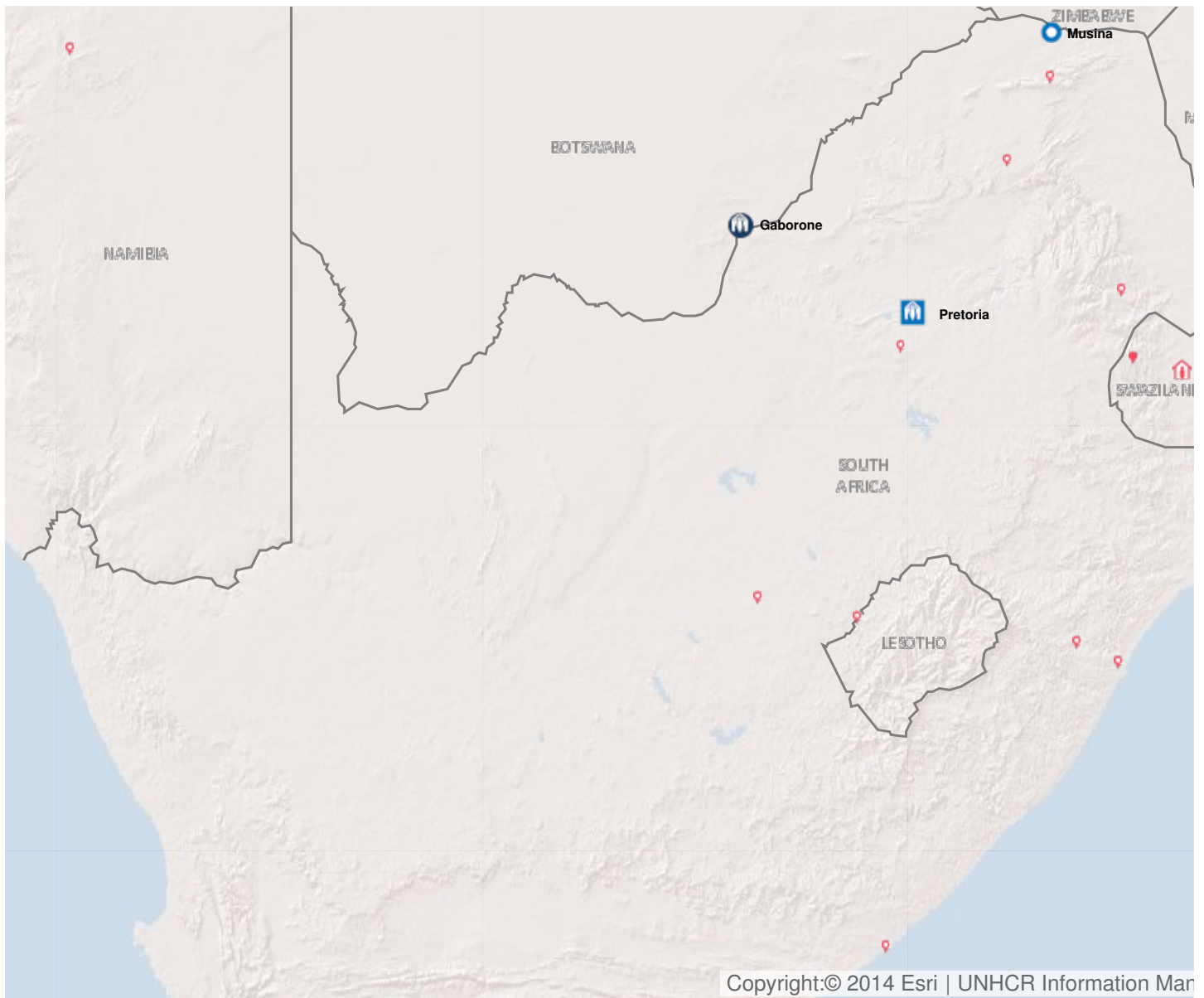


## Operation: South Africa Regional Office

### Location

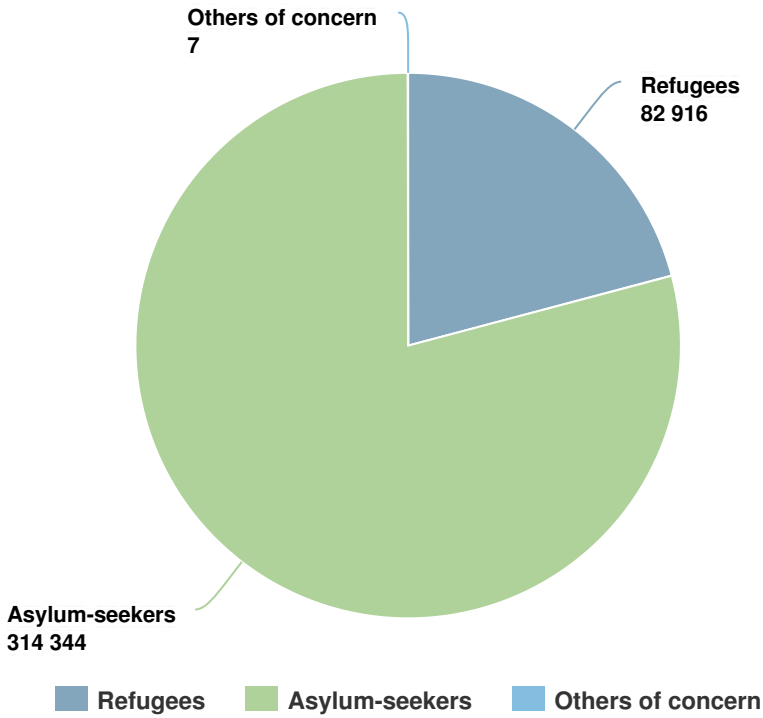


Latest update of camps and office locations **13 Jan 2016**. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

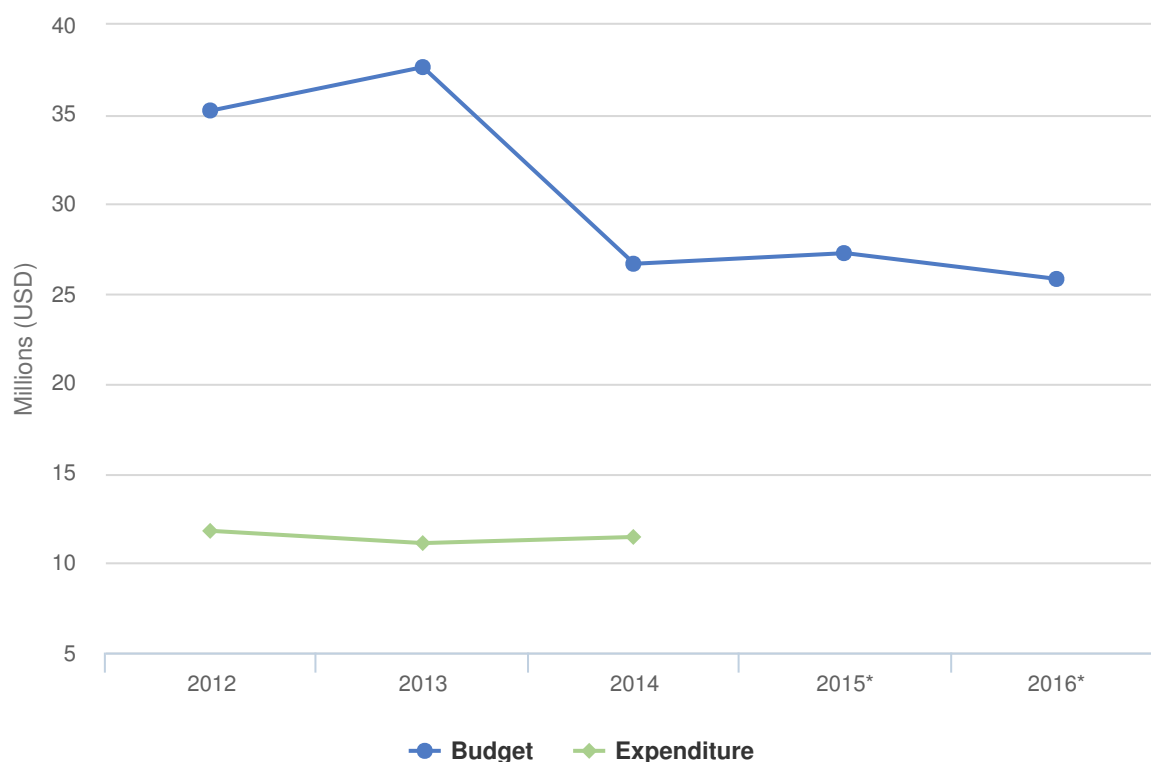
# People of Concern

DECREASE IN  
**10%** **2016**

<b>2016</b>	397,267
<b>2015</b>	442,968
<b>2014</b>	576,990



# Budgets and Expenditure for South Africa Regional Office



## Résumé du plan 2016

- L'Afrique du Sud a signé la Convention de 1951 et son Protocole de 1967, ainsi que la Convention de l'OUA de 1969. La législation nationale intègre les principes fondamentaux qui régissent la protection des réfugiés, notamment la liberté de circulation, le droit au travail et l'accès aux services sociaux essentiels. Néanmoins, les réfugiés ne sont pas toujours en mesure de jouir pleinement de ces droits, en raison de la discrimination et du manque de compréhension du public, ainsi que des longs délais requis pour le renouvellement des permis. La législation nationale relative aux réfugiés est en cours de modification et un nouveau projet de loi devrait être adopté début 2016.
- Le régime d'asile est débordé par le nombre élevé de demandes qu'il reçoit. Il en résulte une accumulation de dossiers en retard qui nuit à la qualité et l'efficacité de la procédure de détermination du statut de réfugié. Le Gouvernement met actuellement sur pied un nouvel organisme de gestion des frontières chargé de réguler l'immigration.
- Les personnes relevant de la compétence du HCR sont réparties sur l'ensemble du territoire et résident principalement dans les zones urbaines, ce qui rend difficile d'atteindre celles qui sont le plus dans le besoin. L'Afrique du Sud connaît des difficultés imputables au chômage, à l'insuffisance des services et à l'inégalité des revenus, autant de facteurs qui ont abouti à des épisodes de violence à l'égard des étrangers, notamment des personnes relevant de la compétence du HCR, provoquant des déplacements et la perte de moyens de subsistance.

## Contributions du pays hôte :

- La détermination du statut de réfugié est assurée directement par l'administration sud-africaine. Le Gouvernement garantit également l'accès aux centres de santé, aux écoles et autres services publics. Les allocations sociales sont octroyées par les pouvoirs publics aux réfugiés reconnus qui réunissent certains critères. Les réfugiés et demandeurs d'asile ont actuellement le droit de travailler. Après les épisodes de violence, début 2015, le Gouvernement a également intensifié les campagnes de dialogue communautaire afin de promouvoir la cohésion sociale.
- Les priorités du HCR seront de préserver l'espace de protection, de permettre aux réfugiés et demandeurs d'asile de réaliser leurs droits et de s'intégrer dans la société. Compte tenu des défis des migrations mixtes, les principaux objectifs seront de fournir un appui technique au Gouvernement et de renforcer les capacités institutionnelles. Le Haut Commissariat prodiguera une aide sociale ciblée et limitée dans le temps afin de remédier aux difficultés que rencontrent les personnes relevant de sa compétence pour devenir autosuffisantes. Des campagnes d'information et de sensibilisation seront menées pour promouvoir la tolérance et la coexistence. L'Organisation étendra ses programmes de proximité et ses mécanismes de protection à assise communautaire, dans le but d'élargir l'accès aux services et d'améliorer les approches collectives d'auto-assistance. Les dossiers des réfugiés en quête de protection qui ne peuvent pas être aidés par le biais des structures locales seront présentés en vue de la réinstallation et les personnes qui optent pour le rapatriement librement consenti recevront une aide pour regagner leur pays d'origine.
- Parmi les domaines essentiels nécessitant un appui figurent les programmes d'assistance juridique et sociale, ainsi que les initiatives de promotion de la cohésion sociale. En raison de la limitation des ressources financières, le HCR et ses partenaires d'exécution ne peuvent répondre qu'à une petite sélection de besoins prioritaires. Les personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat sont souvent incapables de satisfaire leurs besoins essentiels, comme les vivres ou les articles non alimentaires, par manque de moyens d'existence et du fait du soutien très restreint que le HCR peut leur apporter.

# 2016 Original Budget for South Africa Regional Office | USD

The following table presents the original budget for this operation broken down at the objective level. Resource allocation at the objective level is subject to change during the course of the year as the operational situation evolves and priorities shift. The current budget by pillar, reflected in the bottom line of this table, is updated on a monthly basis and is replaced by the final budget at year-end.

	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Total
<b>Favourable Protection Environment</b>			
International and regional instruments	1,250	0	1,250
Law and policy	341,161	391,491	732,651
Administrative Institutions and Practice	1,494,012	0	1,494,012
Legal remedies and legal assistance	1,179,580	263,491	1,443,071
Public attitudes towards persons of concern	2,767,162	0	2,767,162
<b>Subtotal</b>	<b>5,783,166</b>	<b>654,981</b>	<b>6,438,147</b>
<b>Fair Protection Processes and Documentation</b>			
Reception conditions	625	0	625
Identification of statelessness	0	329,013	329,013
Registration and profiling	1,180,695	0	1,180,695
Status determination	2,566,009	0	2,566,009
Individual documentation	1,250	0	1,250
<b>Subtotal</b>	<b>3,748,579</b>	<b>329,013</b>	<b>4,077,592</b>
<b>Security from Violence and Exploitation</b>			
SGBV prevention and response	780,937	0	780,937
Child protection	515,778	0	515,778
<b>Subtotal</b>	<b>1,296,715</b>	<b>0</b>	<b>1,296,715</b>
<b>Basic Needs and Essential Services</b>			
Health	501,854	0	501,854
Reproductive health and HIV/ Aids response	765,855	0	765,855
Nutrition	625	0	625
Food security	654,738	0	654,738
Water	625	0	625
Sanitation and hygiene	625	0	625
Shelter and infrastructure	625	0	625
Energy	625	0	625
Basic and domestic and hygiene Items	1,388,019	0	1,388,019
Services for persons with specific needs	1,136,423	0	1,136,423

	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Total
Education	1,148,881	0	1,148,881
<b>Subtotal</b>	<b>5,598,895</b>	<b>0</b>	<b>5,598,895</b>
<b>Community Empowerment and Self Reliance</b>			
Community mobilization	866,330	0	866,330
Co-existence with local communities	625	0	625
Self-reliance and livelihoods	1,921,277	0	1,921,277
<b>Subtotal</b>	<b>2,788,233</b>	<b>0</b>	<b>2,788,233</b>
<b>Durable Solutions</b>			
Solutions strategy	827,809	0	827,809
Voluntary return	1,258,640	0	1,258,640
Integration	55,363	0	55,363
Resettlement	1,186,867	0	1,186,867
Greater reduction of statelessness	0	105,536	105,536
<b>Subtotal</b>	<b>3,328,679</b>	<b>105,536</b>	<b>3,434,215</b>
<b>Leadership, Coordination and Partnerships</b>			
Coordination and partnerships	225,319	0	225,319
Donor relations	1,875	0	1,875
<b>Subtotal</b>	<b>227,194</b>	<b>0</b>	<b>227,194</b>
<b>Logistics and Operations Support</b>			
Supply chain and logistics	1,250	0	1,250
Operations management, coordination and support	1,968,206	0	1,968,206
<b>Subtotal</b>	<b>1,969,456</b>	<b>0</b>	<b>1,969,456</b>
<b>2016 Original Budget</b>	<b>24,740,916</b>	<b>1,089,531</b>	<b>25,830,446</b>
Increase / Decrease	0	0	0
<b>2016 Current Budget</b>	<b>24,740,916</b>	<b>1,089,531</b>	<b>25,830,446</b>